

Action de sensibilisation au patrimoine régional 2016-2017 :

o « Accès à la connaissance du patrimoine en milieu rural » :

Si de nombreuses actions de compréhension et de valorisation du patrimoine ont été menées en faveur des élus, la connaissance du patrimoine communal est encore mal appréhendée par les habitants qui ont une certaine distance par rapport à la labellisation de leur village, voire se la représentent comme une contrainte, alors qu'elle se veut être un outil fédérateur pouvant contribuer à la cohésion sociale et à l'épanouissement de la population.

Les inventaires menés par la Direction de l'inventaire du patrimoine entre 2008 et 2013 ont permis de porter à la connaissance des habitants des sites d'intérêt patrimonial qu'ils ignoraient jusqu'alors. L'action des Petits Bruits de Caractère entre 2013 et 2016 a permis de sensibiliser le jeune public au patrimoine immatériel sous la forme de la création sonore.

Notre souhait serait de faire redécouvrir aux habitants leur patrimoine pour qu'ils s'approprient leur cadre de vie et en deviennent les acteurs et les ambassadeurs/promoteurs.

Objectifs

- ✓ sensibiliser les habitants à la valeur de leur patrimoine communal qu'il soit bâti, non bâti ou immatériel (transmission des histoires et/ou savoir-faire locaux) ;
- ✓ amener les habitants à proposer des actions concrètes valorisant le label et faisant jouer le réseau (création de parcours de découverte du patrimoine inter-cités, création d'un collectif de guides bénévoles/greeters, actions de valorisation et de médiation au patrimoine,..).

La démarche pourrait également impulser des projets entre les communes labellisées elles-mêmes.

Comment :

L'expérience des « Petits Bruits de Caractère » nous a montré que la démarche pouvait être transposée à un public adulte sans la partie création sonore mais par la sensibilisation sous forme d'ateliers thématiques où professionnels (architecte, urbaniste/paysagiste du CAUE, chercheurs de l'inventaire ou autres..) et habitants croiseraient et partageraient leurs regards sur leur commune.

Le mode de « sélection » des communes et à quelle échelle est encore à définir : l'ouvrir à tout le réseau ou commencer par l'échelle départementale ? Procéder à un appel à candidatures ? Certaines communes labellisées ont un accès à la culture plus réduit que d'autres et/ou n'ont pas les moyens d'assurer la médiation et l'animation de leur patrimoine. Elles devront toutefois être « facilitatrices » et « motrices » pour fédérer leurs habitants en amont et suivre l'évolution du projet (désignation d'un(e) élu(e) référent(e) accompagné(e) de personnel technique (salarié(e), OTSI) lorsque cela est possible ou d'une personne ressource locale (bénévole associatif,..).



Exemples d'ateliers : lecture de paysage, reportage photo avant/après, enquête/micro trottoir, création de « parcours surprises », atelier maquette, atelier de représentation, débat sur la création architecturale en site patrimonial... Plusieurs formes sont possibles et seront définies avec le groupe d'habitants constitué.

Quel public : habitants, salarié(e)s/bénévoles des offices de tourisme, associations locales, commerçants, etc... toutes celles et ceux qui vivent dans la commune et sont volontaires.

Valorisation : la valorisation de l'action sera définie au fil du projet avec les habitants de telle sorte qu'il y ait une continuité (création de parcours personnalisés pour les visiteurs, actions spécifiques pendant les journées européennes du patrimoine, restitution sous forme d'exposition, réalisation d'un petit reportage sur



l'action menée avec les habitants, restitution écrite et illustrée,.. tout reste ouvert pour le moment).

Calendrier :

- derniers trimestres 2016 : conception du projet, diffusion de l'information auprès des communes du réseau, organisation et planification des ateliers.
- 2017 : mise en œuvre des ateliers